

CONSEIL GENERAL DE TARN ET GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

2^{ème} REUNION DE 2010

Séance du 24 février 2009

CG 10/2^{ème}/I-0

BUDGET PRIMITIF 2010

Vu le projet de Budget Primitif de 2010,

Vu les propositions de Monsieur le Président,

Vu les votes intervenus en séances,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

– Adopte le budget primitif 2010 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 278 076 925,00 €, soit :

- Section d'investissement : 52 383 927,00 €
- Section de fonctionnement : 225 692 998,00 €

– Approuve l'inscription des dépenses et des recettes votées en séance ;

– Autorise Monsieur le Président à négocier et à réaliser les emprunts prévus au budget.

Pour l'adoption : 29 voix

Avis contraire : néant

Abstention : 1

Adopté à la majorité.

Ont voté le budget :

MM. ALBERT, ANDRIEU, ASTOUL, ASTRUC, BAYLET, BENECH, CAMBON, CAPAYROU, DAGEN, DESCAZEAX, EMPOCIELLO, F. GARRIGUES, R. GARRIGUES, GONZALEZ, GUILLAMAT, GUIRBAL, HEBRAL, LACOMBE, LAVABRE, MARTY, MASSIP, MOIGNARD, MOUCHARD, PARIENTE, QUEREILHAC, RAYNAL, ROGER, ROSET et VIGUIE.

S'est abstenu :

M. BONHOMME.

Le Président,